

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023714-DE  
Reçu le 06/11/2023

**délibération :**  
**D\_2023\_7\_14**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

**Présents :** Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Subvention au Réseau  
d'Aides Spécialisées aux Elèves  
en Difficultés**

**Pouvoirs :**

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne  
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Yannick MOREAU

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) intervient auprès de certains élèves de Dirac, qu'ils soient scolarisés en maternelle à Garat et/ou en élémentaire à Dirac. Le RASED accompagne ces élèves en grande difficulté ainsi que les enseignants et les familles lorsque le cadre habituel de la classe n'est pas suffisant.

Les intervenants du RASED sont de trois types :

- L'enseignant spécialisé ADP (Aide à Dominante Pédagogique) qui travaille à la remédiation des grandes difficultés d'apprentissage.
- L'enseignant spécialisé ADR (Aide à Dominante Relationnelle) qui intervient dans le champ de l'attitude et du comportement.
- Le psychologue Éducation Nationale qui évalue et assure le suivi des élèves présentant des difficultés pouvant être d'ordre psychologique.

Le secteur du RASED de l'antenne ANGOULÊME Victor Hugo regroupe plusieurs communes, dont celle de Dirac.

Tout comme les enseignants travaillant devant une classe, les personnels du RASED ont besoin de matériels souvent très onéreux : petits matériels scolaires, fichiers, batteries de tests spécifiques, ligne téléphonique, téléphone, ordinateur, imprimante. Afin de ne pas faire porter la charge de ces investissements sur une seule collectivité, nous avons l'habitude de faire appel aux communes dont les élèves sont suivis par l'enseignant spécialisé et par le psychologue.

En conséquence, ils sollicitent la municipalité de Dirac afin d'obtenir une participation financière pour permettre le fonctionnement pérenne du RASED de la circonscription d'Angoulême Est, Antenne Victor Hugo.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'apporter une participation financière de 120 euros pour le fonctionnement pérenne du RASED.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'apporter une participation financière de 120 euros pour le fonctionnement pérenne du RASED.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Émis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 06/11/2023

